

# UNE ECOLE « INCLUSIVE » PEUT-ELLE ŒUVRER A PLUS DE JUSTICE?

**Corinne Monney, PhD.**

Journée d'étude Réseau d'écoles21  
Collège de l'Elysée, 29 septembre 2021

# Plan de présentation

- 1. Quelques repères sur l'historicité des inégalités et des intentions d'école inclusive
- 2. La place des acteur-actrice.s
- 3. De la désignation à une pleine place dans l'institution: rapport CIIP sur les élèves dits « perturbateurs »
- 4. Place aux échanges!

# 1. Propos liminaires

- De l'origine des BEP

En raison des droits et de la protection des images, le support ainsi rendu a été « simplifié » (// présentiel)

# 2008

- RPT
- Accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée (CDIP, 2007)
  - Concordat ratifié par le Canton de Vaud
  - Principes
  - Enjeux pour l'école

Enjeux de justice sociale et scolaire

# L' accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée (CDIP, 2007)

->un prescrit primaire ratifié par nombre de cantons dont Vaud (voir site CSPS)

## Principes essentiels:

- La pédagogie spécialisée fait partie du mandat public de formation
- On passe d' une logique d' assuré à une logique d' élève ou d' enfant à besoins particuliers
- Dans la mesure du possible, les **mesures intégratives sont privilégiées**
- Le principe de gratuité prévaut
- Les titulaires de l' autorité parentale sont associés à la procédure de décision attribuant des mesures
- **4 critères: durée, intensité, hautes conséquences sur la vie de l'enfant et personnel hautement qualifié**

# Renversement de paradigme

# Typologie des approches du «handicap»

(Rioux, 1997) (source Tominska, 2019)

Approche  
**biomédicale**

Approche  
**fonctionnelle**

Approche  
**environ-  
nementale**

Approche  
par **les droits  
de l'homme**



Pléthore de droits à l'agenda (de portée obligatoire et facultative), y compris le droit supérieur de chaque enfant/élève

Entre responsabilité, chance et défis pluriels ....  
décréter vs traduire dans des faits

# Quand le vocabulaire traduit une époque, une culture, un cadre de pensée ...

- 1970: invalide-insertion
- 1980: handicapé-intégration
- 1990: personne handicapée-participation
- 2000: personne en situation de handicap-inclusion
- 2008: élève à besoins éducatifs particuliers

Une pleine **participation sociale** est attendue

Cf Lois &  
Concept  
360°

**Un environnement le moins restrictif possible**  
(l'école doit être alors un facilitateur et s'adapter aux besoins)

# Dilemmes: principes de justice contradictoires dans le prescrit

Inclure dans une école sélective: des acteurs entre deux impatiences (Monney, 2017)

# Intégration

- Années 60
- Principe de normalisation (Nirje, 1969)
- Système en cascade (Gotlieb, 1981)
- **Différenciation structurale**
- Approche catégorielle du handicap (bio-psycho-médicale)

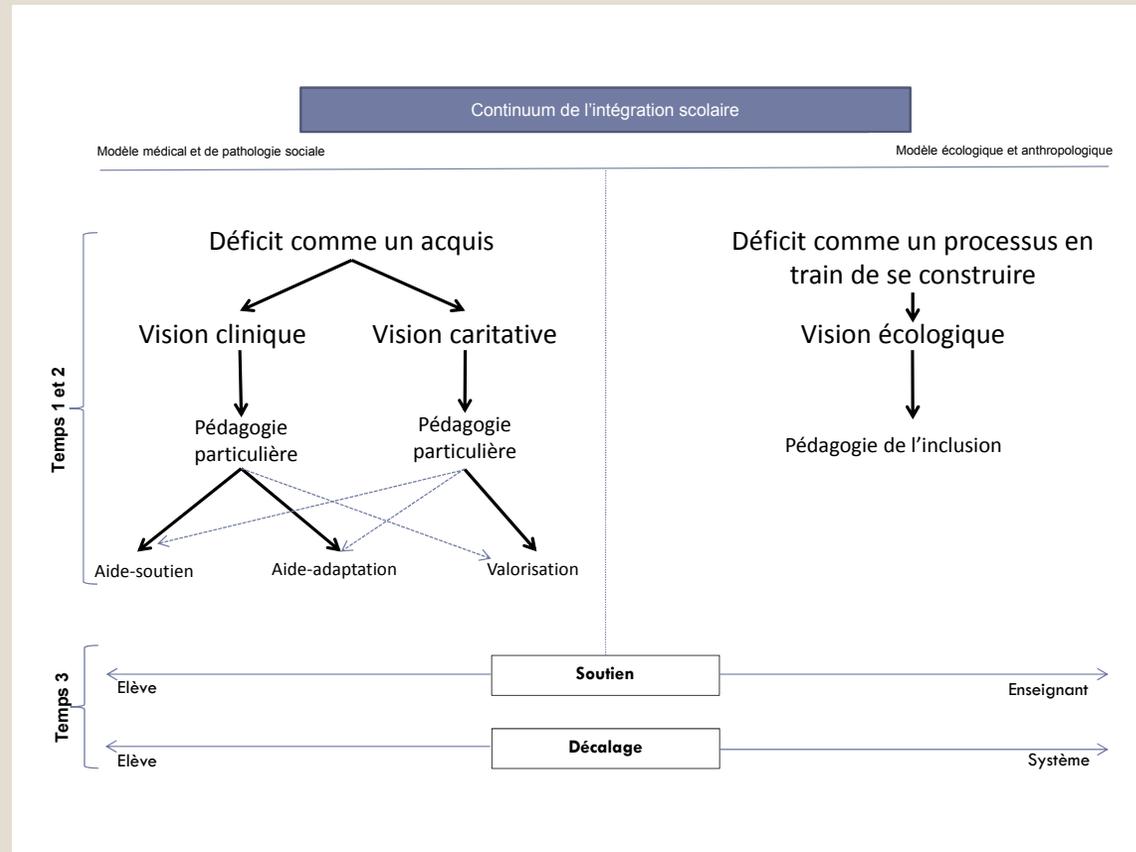
# vs inclusion

- Années 90
- Principe de l'Education pour tous (EPT) (Doré, 1996)
- **Différenciation pédagogique**
- Approche interactionniste (Pelgrims, 2016), c'est-à-dire qui conjugue les caractéristiques individuelles et celles du contexte (PPH ou CIF)

# Le rapport à l'altérité: le résultat de tensions

(Ogay, 2000)

# D'une pédagogie compensatoire à universelle: récits d'enseignants débutants (Noël, 2015)



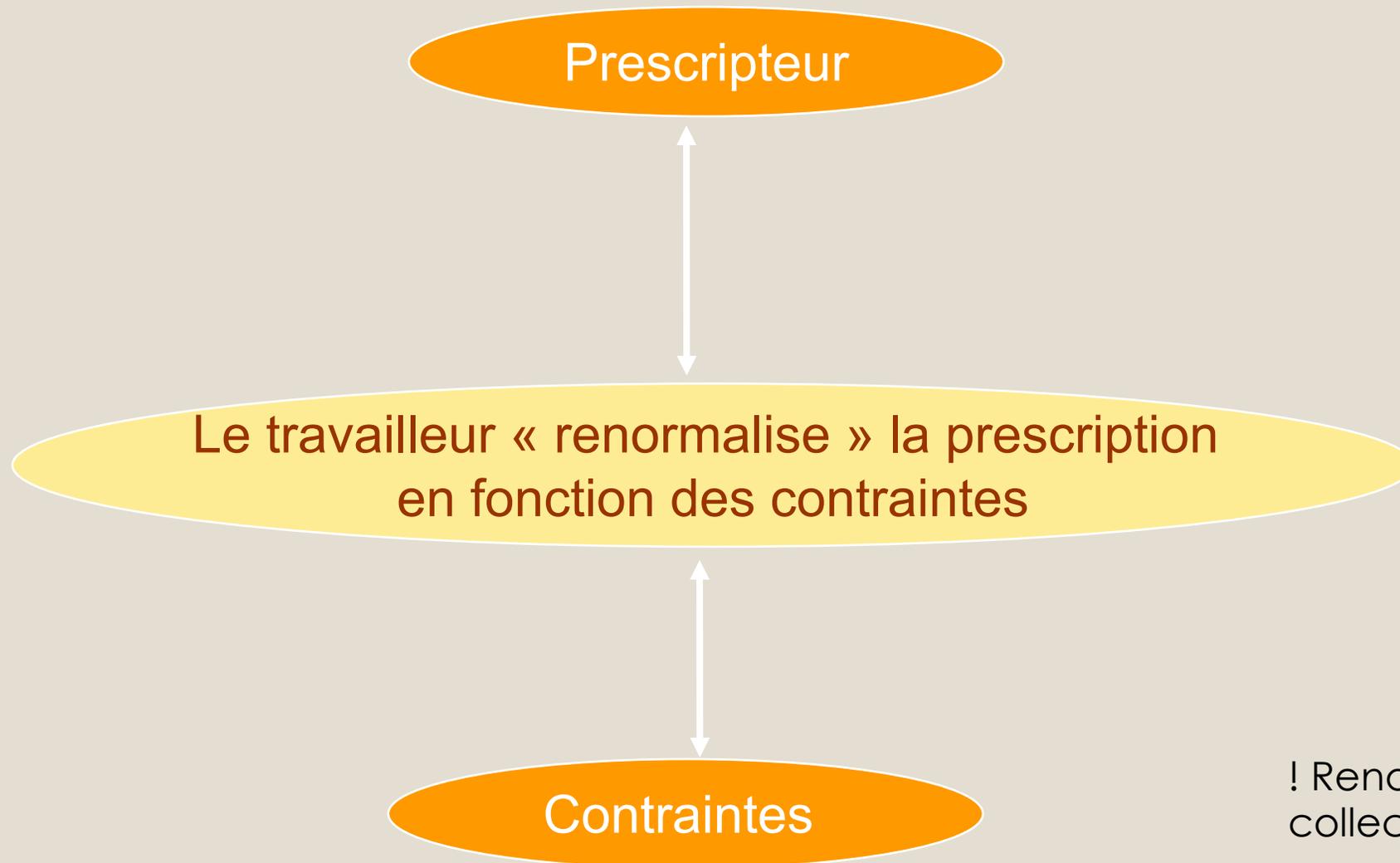
## 2. Le rapport au prescrit des acteurs dans une école à visée inclusive

- **La place des acteurs entre rôle attendu (prescrit) et conception propre de rôle**  
(Mendras, 1975; 2000)

2.

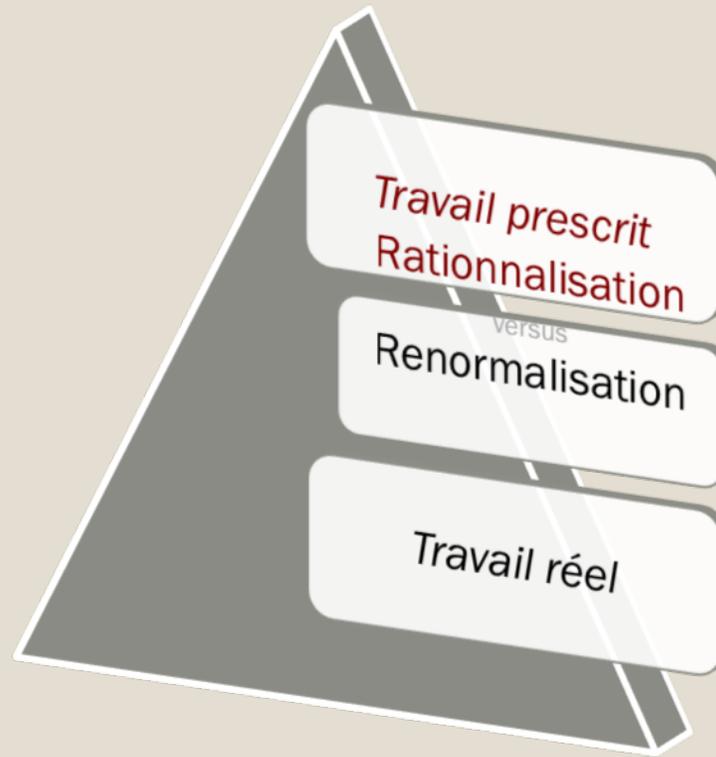
# La situation de travail

(Source: Méard, 2015)



! Renormalisation collective

# Pour réaliser la tâche prescrite



# Impatiences en tension

---

Des injonctions contradictoires, entre contraintes et initiatives:

➤ **Rationalisation** -----

« Obéissez aux procédures, si possible à la lettre »

Durrive (2017)

-----

**Renormalisation**

« Prenez sans cesse des initiatives, prenez vos responsabilités »

Schwartz (2009)

# 3. Dilemmes, enjeux: de la désignation au rejet de la désignation

- Récit d'un mandat auprès de la CIIP (2019-2021)

[https://www.irdp.ch/data/secure/3532/document/CIIP\\_mandat\\_analyse\\_situations\\_perturbation.pdf](https://www.irdp.ch/data/secure/3532/document/CIIP_mandat_analyse_situations_perturbation.pdf)

MARS 2021

**Analyse de situations de perturbation scolaire  
dans les cantons romands**

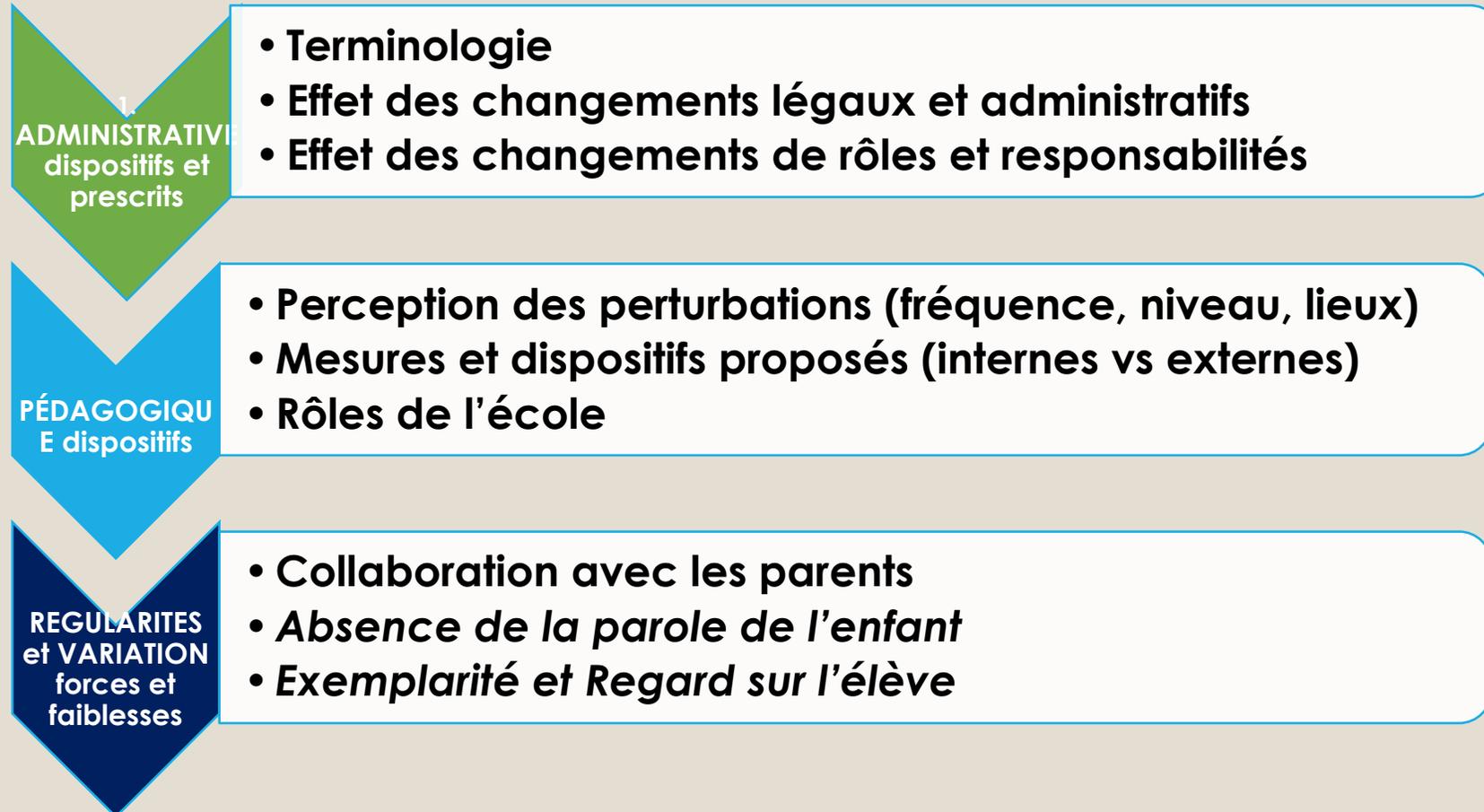
Questionnements, récurrences, variations et dispositifs de réponse

Lise Gremion, PhD, HEP Vaud  
Corinne Monney, PhD, HEP Vaud

# Canevas d'entretien

	Axe Pédagogique	Axe administratif
<b>Définitions</b> Description	<b>ELEVES / perturbations</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définitions :</li> <li>- Qui sont les élèves perturbateurs dans votre canton ?</li> <li>- Quels comportements posent problème ?</li> <li>- Cause des perturbations?</li> </ul>	<b>STRUCTURES</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dispositifs spécifiques pour encadrer les élèves perturbateurs (raisons / objectifs)</li> <li>- Historique : Comment cela s'est-il mis en place ?</li> <li>- Controlling cantonal : Chartes ?</li> </ul>
<b>Décisions</b> Rôles	<b>PROCESSUS DE DECISION ET ROLES</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Processus de décision : Comment ces décisions sont prises (Qui signale, qui décide ? Durée : début, suivi, fin).</li> <li>- Critères pour définir la perturbation ...ou le risque</li> <li>- Rôle des enseignants dans la situation / quelle prise en compte, quelle formation?</li> </ul>	<b>PRESCRIT</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Alignement entre prescrit socio-politique et l'opérationnalisation ?</li> <li>- Écarts ? Lesquels ?</li> <li>- Évaluation des dispositifs : quels effets? (suffisant, utile...effets )</li> </ul> Posture et références <ul style="list-style-type: none"> <li>- Quelle proposition de modification ?</li> <li>- Références : Connaissance /prise en compte de ce qui se fait ailleurs (cantons, pays, littérature)</li> </ul>
<b>Ecole familles</b> Divers	<b>RELATIONS FAMILLES ET extra-scolaire</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Quelle est la place /rôle pour les parents ?</li> <li>- Responsabilité partagée ? (famille vs école)</li> </ul>	<b>AUTRE /DIVERS</b>

# Analyse: émergences de thématiques selon trois entrées



# Trois types de perturbations observés

## **ZONE ROUGE : Perturbations « graves »**

Elles sont rares et correspondent souvent à des situations de crises qui demandent une prise en charge externe à l'école.

---

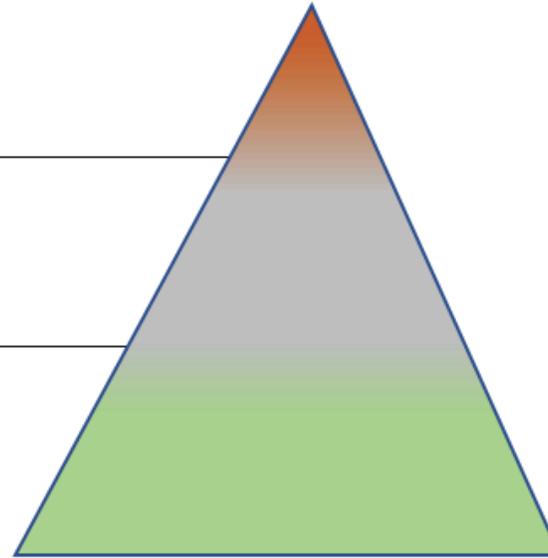
## **ZONE GRISE : Perturbations « ordinaires »**

Internes à l'école, elles se résolvent dans l'école. L'élève désigné reçoit des mesures directes à l'interne.

---

## **ZONE VERTE : Prévention des perturbations**

L'école prévient les perturbations ou les gère dès leur apparition en proposant des mesures indirectes, souvent collectives, sous forme de projet, discussion, etc.



(Gremion & Monney, 2021)

# Au final, des situations perturbatrices et un système responsable

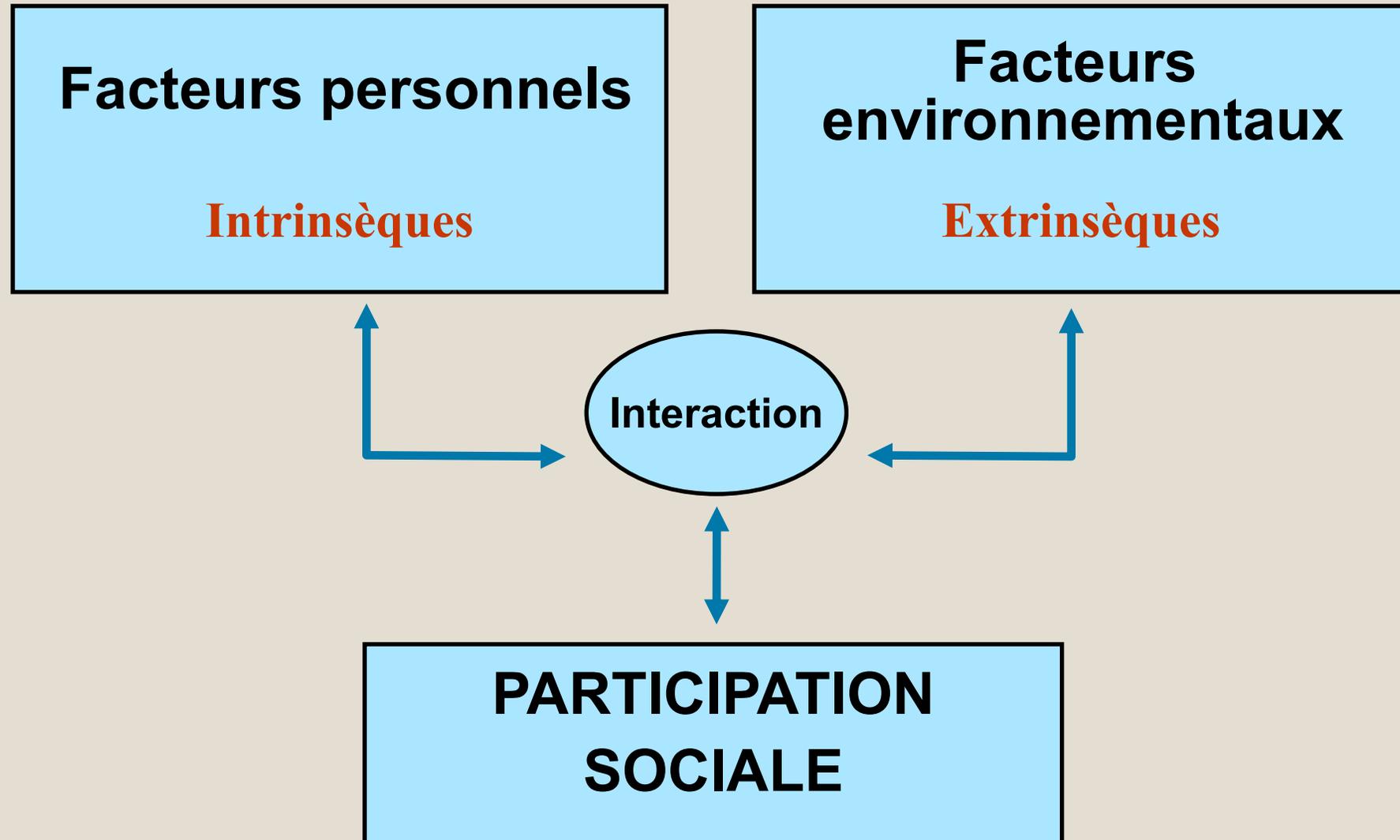
Non plus un élève seul perturbateur ...

Prise en compte de l'influence du contexte

Ceci en écho à la CIF et au PPH

(RIPPH, 1996)

(droits obtenus de reproduction)



# 4. Paradoxes en discussion

- **Entre rejet de la désignation et mesures externes avec désignation:** « Ce ne sont pas les élèves qui sont perturbateurs mais les situations » / ouverture de structures *Classes relais* pour les degrés primaires
- **Inclure dans une école sélective:** L'école intégrative (inclusive) peut-elle exclure? Les acteurs entre deux impatiences
- **Effet des offres de mesures:** l'offre appelle la demande, les besoins, introduit de nouveaux rôles
- **Entre justice et injustice:** (impérative cohérence entre prescriptions descendantes et auto-prescription de respect. Entre volonté d'aide et violences faites aux élèves (humiliations publiques, voire ce que disent les élèves des injustices: cf travail de mémoires de nos étudiants).
- **Entre demande de collaboration et références normatives,** un partenariat avec les familles à revoir: nécessaire rencontre pour sortir des préjugés.

- (Source: Gremion & Monney, 2021)

# La construction de catégories et de normes à usage pluriel

- «La différence est un jugement qui dépend non seulement du critère, mais aussi de la norme adoptée. Un élève (ou un groupe d'élèves) " différent " est un élève (ou un groupe d'élèves) " hors norme ", " hors catégorie »
- Sur un critère donné, il se distingue suffisamment du reste de la classe pour qu'on considère sa différence comme significative. Si tous les enfants d'une classe mesurent 92 cm, sauf Robert qui culmine à 94 cm, il est peu vraisemblable qu'on relève sa différence
- Par contre, l'arrivée de Sylvia, 1m10, peut soulever des questions. Si d'aventure la fillette devait avoir des difficultés d'intégration, on se demanderait peut être si sa grande taille n'est pas - " surtout pour une fille " - un handicap. Pourtant, qui sait que les fillettes de 4 ans mesurent entre 90 et 110 cm ?» (Squillacci, 2007)

**-> Les prescriptions actuelles injonctent une double demande:**

**sélectionner en fonction d'une norme acceptée collectivement (cf Cadre général de l'évaluation par exemple) et inclure (cf LPS, Accord cadre (CDIP, 2007), etc.)**

# Propositions à discuter

- Une école inclusive peut-elle œuvrer au final à plus de justice?
- Rupture normative (ou pas)?

# Pour aller plus loin

## **Favoriser l'écoute entre école et département**

### **du point de vue:**

- Du prescrit. Comment tenir compte des publics « sensibles », de l'effet des structures sur leurs vulnérabilités et sur les acteurs scolaires ?
- De la définition. Envisager les perturbations comme symptômes et révélateurs, sortir de l'essentialisation ?
- Des mesures proposées. Sortir de l'impératif sécuritaire pour construire un climat bienveillant et une justice « restaurative » ?
- De l'autonomie et de la créativité des acteurs. Les perturbations scolaires sont-elles la « voix » audible d'un malaise induit par les nouvelles responsabilités ?
- De la communauté sociale active. Faut-il ajouter des mesures ou soutenir des équipes pédagogiques ?
- Des publics concernés. Partenariat égalitaire avec les familles et écoute de la parole de l'élève: une école ouverte, juste, éthique et écosociale

# Vers une pédagogie rassembleuse

**Premier pas**: l'école pour tous

**Deuxième pas**: un droit à l'école, corrélé à la scolarisation en école ordinaire, une école adaptée à tous